

Appendix
(E. E.)
5th Feby.

sion of the Peace, because they had not partaken Mr. Gale's views on a subject of discussion open to all the Justices of the Peace. So odious indeed had Mr. Gale become, whilst he filled the office of Chairman of the Quarter Sessions, that the body of Magistrates of that City lost the confidence of the public; and even to ensure the presence and co-operation of some one of his fellow Justices on the Bench, he was obliged for a short time to pay such Magistrates ten shillings a day, per session, to assist him. This fact is proved by the Evidence of a Magistrate of twenty nine years standing.

It is unnecessary for Your Committee to point out the unfitness of any person for the high office of Judge of the Court of King's Bench, who could in an inferior judicial situation be guilty of conduct so illegal, so improper, so subversive of all independence of the Bench, and so destructive of all purity in the administration of Justice. The moment a Justice on the Bench so far forgets his situation as to become a spy over his colleagues, and receives their opinion, not for the purpose of weighing it, and of being guided by it if good, but of reporting it to the Executive, and making it an article of accusation against the person giving it, there is no longer any independence to be expected. Equally, if not more reprehensible, is the act of soliciting and hiring a Magistrate to assist him to perform his official duties. The presence or assistance of such a hired Judge is no protection to the public against injustice; he has a pecuniary interest in coinciding in opinion with the person from whom he receives his wages, whether that opinion is good or bad; he cannot but feel that the moment he dissents from the judgment of his employer, he exposes himself to the loss of further pecuniary compensation, and thus he becomes the tool of his corrupt employer, instead of the impartial distributor of justice.

If there were no other grounds than these to prove Mr. Gale's unfitness for the high and sacred office of Judge, sufficient is here adduced, in the opinion of Your Committee, to convince every unbiassed person that Mr. Gale has rendered himself unworthy of occupying any Judicial or other public situation under His Majesty's Government in this Province.

It is not necessary for Your Committee to recapitulate here the various other instances detailed in the Report last referred to, of the active and zealous part which Mr. Gale took in support of the obnoxious Administration of Lord Dalhousie. Suffice it to say, that they were not confined to the Bench. Even whilst still occupying the high, important and responsible office of Chief Magistrate of the City of Montreal, he figured at the Sorel Election in 1827, as a political partizan of the Candidate in whose success the then Governor took a warm interest, and went so far as to offer a bribe to an Elector, to induce him to vote for the then Attorney General, who was the Government Candidate.

The following extract from the Evidence appended to the Report on Grievances of 1829, will prove the above fact:—

“ Thursday, 29th January 1829.

“ *André Lavallée*, of the Parish of Sorel, *Voyageur*, was called before the Committee, and examined as follows:—

“ Are you a Proprietor in the Village of Sorel? —

“ Yes.

“ 711. Are you an Elector for the Borough of William Henry, as Proprietor?—Yes. I have a Build-

“ ing

sait la charge de Président des Sessions Trimestrielles l'avait rendu tellement odieux, que le corps des Magistrats de cette Cité perdit la confiance du public; et même pour assurer la présence et la coopération de quelques-uns des Juges de Paix sur le banc, M. Gale a été obligé pendant quelque temps de payer à un Magistrat dix schellings par jour pendant la Session pour l'aider. Ce fait est prouvé par le témoignage d'une personne qui avait été vingt-neuf ans Magistrat.

Appendice
(E. E.)
5 Febr.

Votre Comité n'a pas besoin de dire qu'il ne convenait pas de nommer à la haute charge de Juge de la Cour du Banc du Roi une personne qui a pu, dans un emploi judiciaire inférieur se rendre coupable d'une conduite aussi illégale, aussi inconvenante et subversive de toute indépendance dans les Juges, et de toute intégrité dans l'administration de la justice. Du moment qu'un Juge s'oublie au point de devenir l'espion de ses collègues, et qu'il reçoit leur opinion non pas pour la peser et lui servir de guide si elle est bonne, mais pour en faire un Rapport à l'Exécutif, et un chef d'accusation contre la personne qui l'a donnée, on ne peut plus attendre d'indépendance. Celui qui choisit ou paie un Magistrat pour l'aider à remplir ses devoirs est également répréhensible, si même il ne l'est pas plus. La présence ou l'assistance d'un Juge salarié de cette manière ne saurait offrir de garantie au public contre les injustices. Ce Juge a un intérêt pécuniaire à partager l'opinion de la personne qui le paie, soit que cette opinion soit bonne ou mauvaise. Il ne peut s'empêcher de penser que du moment qu'il ne sera pas de l'avis de celui qui l'emploie, il s'exposera à perdre une compensation pécuniaire; et c'est ainsi qu'il devient l'instrument de l'homme corrompu qui l'emploie, au lieu d'être le distributeur impartial de la justice.

N'y aurait-il que les raisons que l'on vient de donner pour déclarer que M. Gale n'est pas propre à remplir les fonctions élevées de Juge, elles seraient suffisantes, suivant Votre Comité, pour convaincre toute personne impartiale que M. Gale s'est rendu indigne de remplir aucune charge judiciaire ou autre sous le Gouvernement de Sa Majesté en cette Province.

Il est inutile pour Votre Comité de récapituler ici les diverses autres occasions détaillées dans le Rapport auquel on a fait allusion en dernier lieu, où M. Gale a pris avec zèle une part active dans l'appui donné à l'administration odieuse de Lord Dalhousie; il suffit de dire qu'il n'a pas agi ainsi seulement en sa qualité de Juge. Tandis qu'il remplissait encore la charge importante, responsable et élevée de premier Magistrat de la Cité de Montréal, il a figuré dans l'Election de Sorel, en 1827, comme partisan politique du candidat au succès duquel le Gouverneur d'alors prenait un grand intérêt, et il a été jusqu'à offrir une somme d'argent pour corrompre un électeur et l'engager à voter pour le Procureur-Général d'alors qui était le candidat du Gouvernement.

Ce fait est prouvé par l'extrait suivant tiré des témoignages annexés au Rapport sur les Grievances de 1829.

Jeudi, 29 Janvier 1829.

“ *André Lavallée*, Voyageur, de la Paroisse de Sorel, a été appelé devant le Comité et examiné comme suit:—

“ Etes-vous propriétaire dans le Village de Sorel?—

“ Oui.

“ 711. Etes-vous électeur dans le Bourg de William Henry ou Sorel, comme propriétaire?—Oui, j'ai un emplacement